L'UNAPL refuse toute hausse de cotisation et toute baisse de pension pour les professionnels libéraux.

Publié le 20/12/2019

UNION NATIONALE

DES PROFESSIONS LIBÉRALES L'UNAPL, avec l'U2P, a été reçue à deux reprises le Premier ministre, mercredi 18 et jeudi 19 décembre, dans le cadre des rencontres avec les partenaires sociaux sur la réforme des retraites. Le président de l'UNAPL, Michel Picon, est également deuxième vice-président de l'U2P et négociateur du dossier retraite pour la confédération patronale des professions libérales, artisans et commerçants.

Pour rappel, la création de l'U2P à l'initiative de l'UNAPL et de l'UPA, permet effectivement aux professions libérales, d'être présentes autour de la table concernant tous les sujets nationaux et interprofessionnels ce qui conforte le rôle de clé de l'UNAPL dans la représentation de ce secteur.

Lors de ces rencontres, l'UNAPL a tenu un discours de fermeté au Premier ministre, lui rappelant l'attachement des Professionnels libéraux à leurs 11 caisses de Retraite.

L'UNAPL a exprimé la déception et la colère que leur disparition faisait naître dans la grande majorité des professionnels libéraux qui redoutent de ne plus trouver ainsi les outils d'adaptation nécessaires à chaque profession.

En dépit des annonces faites la semaine dernière par le Premier ministre, l'UNAPL reste inquiète et méfiante sur le devenir des réserves en raison de la disparition dès 2025 des caisses. De nombreux points sont encore très flous dans la mise en œuvre projetée à partir de 2022. La place dans la gouvernance des libéraux est toujours hypothétique. La phase de transition est imprécise et ne contient pas d'éléments rassurants.

Les professionnels libéraux refusent toute augmentation de cotisation et toute baisse de pension, ils n'accepteront pas d'être les perdants d'une réforme qui se ferait à leur détriment.

Depuis le lancement de la réforme, l'UNAPL n'est pas opposée au principe du régime universel mais à la condition expresse qu'il soit compatible avec les spécificités des professions libérales. Or, force est de constater que le projet porté par le gouvernement ne répond pas encore à cet objectif.

L'UNAPL demande au gouvernement de poursuivre le dialogue avec chacune de ses organisations adhérentes dans les secteurs de la santé, du droit, technique et cadre de vie. Le projet de régime universel doit être amélioré et rendu compatible avec les spécificités de chacune de ces professions libérales, faute de quoi une mobilisation deviendrait inévitable.

Le Premier ministre a répondu :

- que les caisses de retraite des professionnels libéraux ne disparaissaient pas, qu'elles seront intégrées dans le régime Universel et qu'elles poursuivraient l'accompagnement et la gestion spécifique des professionnels libéraux pendant la période de transition des différents régimes au moins jusqu'en 2037;
- que tous les moyens seront donnés aux caisses dans le cadre du RU pour assumer dans les meilleures conditions les 15 années de transition ;
- que les réserves des caisses des professionnels libéraux resteraient au sein des caisses et ne seraient pas captées par le régime universel ;
- que la baisse de l'assiette de cotisation de la CSG serait sécurisée par la loi ;
- enfin, qu'il comprenait la crainte, voire la défiance des professionnels libéraux, mais que la situation de chaque profession était discutée, négociée par les ministres concernés et qu'il avait la volonté de trouver des voies de compromis et d'apaisement sans renoncer ni reporter la mise en œuvre du Régime Universel.

La ministre de la Santé et des Solidarités, Agnès Buzyn et le nouveau secrétaire d'Etat à la réforme des retraites, Laurent Pietraszweski, présents aux côtés du Premier ministre se sont engagés à poursuivre au plus vite avec les organisations membres de l'UNAPL les adaptations spécifiques encore nécessaires pour chacune des professions.

L'UNAPL attend des mesures concrètes et des engagements fermes sur les lignes dures portées par les professionnels libéraux. Le bilan des concertations par profession sera fait le 9 janvier dans le cadre du Conseil national extraordinaire de l'UNAPL qui décidera alors de son attitude au regard de la réforme. A ce stade, l'UNAPL n'exclut pas qu'il puisse être décidé que les libéraux rejoignent la contestation nationale contre la réforme.